

**NEOCOM MULTIMEDIA**  
**Société Anonyme au capital de 1.271.603 Euros**  
**Siège Social : 37/41, Rue Guibal – 13003 MARSEILLE**  
**RCS : MARSEILLE B 337 744 403**

=====

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA DECISION DE RACHAT  
PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS ET REDUCTION DE CAPITAL  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 23 MAI 2012**

=====

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte à l'effet de vous proposer un projet de réduction du capital de votre société.

Cette opération comporterait les principales caractéristiques suivantes :

Le pourcentage de rachat maximum de capital serait de 8%, soit 133 458 actions. La société ne détenant aucune action propre à cette date, les rachats pourront porter sur ces 133 458 actions.

Le prix d'achat unitaire serait fixé à 3 euros.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat serait de 400 374 euros.

La durée du programme serait de 6 mois à compter de la date de l'assemblée générale du 23 mai 2012, soit jusqu'au 23 novembre 2012.

Ce rachat a pour objectif de réduire le capital.

Dans le cas d'un rachat total de ces actions, leur annulation ramènerait le capital de 1 271 603 euros à 1 169 875,37 euros.

Les raisons pour lesquelles nous vous proposons cette réduction de capital sont les suivantes :

- Opération relative pour les actionnaires,
- La société dispose d'une trésorerie excédentaire par rapport aux besoins de son activité,
- Procédure simple et peu onéreuse, compte tenu du caractère relativement modeste du montant de la réduction de capital envisagée.

Nous pensons que cette réduction de capital est, dans ces conditions, une mesure opportune et nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui sont présentées.

Fait à Marseille, le 21 mars 2012

**Le conseil d'administration**